

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2010

EXÉCUTION DES DÉCISIONS DE JUSTICE - (n° 2622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 34

présenté par
M. Nicolin

ARTICLE 3

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« et »,

le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.